

Enquête nationale IPCF 2015**Les comptables-fiscalistes sonnent l'alerte :
Les connaissances en gestion des entrepreneurs sont
insuffisantes !**

Dans le cadre d'une précédente enquête menée en 2013, l'IPCF posait la question suivante à ses membres : « Estimez-vous de manière générale que vos clients (qu'ils soient indépendants ou dirigeants d'entreprises) sont bien formés en gestion ? ». Pour 70% des participants, la réponse était non. Alerté par ce pourcentage et par le taux incontestablement élevé des faillites en Belgique, l'IPCF a procédé en mars 2015 à un nouveau sondage entièrement consacré aux connaissances en gestion des entrepreneurs.

Soulignons que l'enquête menée en 2015 a été largement plébiscitée par les comptables-fiscalistes. En effet, près de 2000 comptables-fiscalistes (soit plus d'un tiers des membres de l'IPCF) y ont participé.

Statu quo, amélioration ou dégradation ?

Premier constat de l'enquête menée en 2015 : 71% des comptables-fiscalistes sondés constatent un statu quo par rapport aux connaissances en gestion de leurs clients, 16% une dégradation et seuls 13% une amélioration. « A l'IPCF, nous souhaitons tirer la sonnette d'alarme et inviter l'ensemble des acteurs du monde politique et économique à entreprendre des actions concrètes visant à optimiser les connaissances en gestion de nos professions libérales, TPE et PME ! Il en va de la santé de notre économie », souligne Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF et comptable-fiscaliste agréé. « A l'IPCF, nous continuerons à informer nos membres sur la dimension pédagogique de leur profession », poursuit-il.

Parmi les autres résultats du sondage, on retiendra :

- Type de lacunes en gestion : 73% des participants à l'enquête observent que les lacunes de leurs clients ne sont pas spécifiques à un domaine mais sont globales. En effet, ils observent des carences similaires dans les domaines que sont la gestion de trésorerie, la lecture des comptes annuels et la fiscalité. « Nous pensions que les faiblesses observées par les comptables-fiscalistes chez leurs clients seraient plus marquées au niveau de la lecture des comptes. Ce n'est pas le cas. L'enquête indique très clairement que les connaissances des entrepreneurs sont insuffisantes dans les trois domaines », explique Xavier Schraepen, Vice-Président de l'IPCF.

- Train de vie : dans le cadre de l'enquête, l'IPCF souhaitait savoir si ses membres considèrent que leurs clients font passer leur rémunération personnelle avant la rentabilité de leur entreprise. Les réponses des comptables-fiscalistes sont partagées.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be

51% tendent à répondre par l'affirmative mais cela n'est pas suffisant pour tirer des conclusions alarmantes.

- Crédits et endettement : 71% des participants à l'enquête considèrent que leurs clients ne sont pas capables d'estimer leur capacité de remboursement. Concrètement, les comptables observent que nombreux sont les entrepreneurs à contracter des crédits pour financer des investissements parfois non à propos, sans vérifier avec leur comptable s'ils ont la capacité de les rembourser.

- Marge brute : l'enquête indique que 62% considèrent que leurs clients ne sont pas capables d'estimer leur marge brute. Cette observation indique que beaucoup d'entrepreneurs se privent d'un excellent outil de pilotage de leur entreprise.

- TVA : 57% des comptables-fiscalistes interrogés observent, chez leurs clients, une incompréhension dangereuse du mécanisme de la TVA. « *Force est de constater que de nombreux indépendants et entrepreneurs tardent à payer la TVA due à l'Etat. Bien souvent, il semble même que certains clients ne se rendent pas compte que cet argent ne leur appartient pas et utilisent l'argent du Trésor pour, par exemple, acheter des marchandises. Et qui dit retard de paiement de la TVA, dit amendes salées* », précise Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF.

- Utilisation des tableaux de bord de gestion : à la question " Lorsque vous fournissez des tableaux de bord de gestion à vos clients, ceux-ci les comprennent-ils ?", 39% répondent « oui », 32% « non » et 29% qu'ils ne fournissent pas de tableaux de bord. Parmi les observations pouvant être tirées de ces pourcentages, soulignons que, même si la majorité des comptables-fiscalistes fournit des tableaux de bord, la proportion de 29% qui ne le fait pas reste trop élevée. Il importe également de souligner qu'un pourcentage encore trop important d'entrepreneurs ne comprennent pas la nécessité de cet outil permettant de suivre, à intervalles réguliers, une sélection de ratios financiers d'une entreprise.

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé. Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires. www.ipcf.be

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be